

Règlement du jeu « Saint Valentin 2015 »

Article 1 - Organisateur du jeu

THEMA-Web Développement, SAS au capital de 174 775 € € dont le siège social est situé au 21 Bis Rue Vasselot – Entrée Passage de la Soule, 35000, Rennes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro N° RCS 435 071 014 (ci-après la « société organisatrice »), organise du 05/02/2015 au 14/02/2015 inclus (clôture le 14/02/2015 à 17h), un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «Saint Valentin 2015», selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Article 3 – Annonce du jeu

Ce jeu est annoncé sur les supports de communication suivants : le site internet Beauté Addict.com ; la page Facebook de Beauté Addict ; sur le compte Twitter de Beauté Addict ; sur la page HelloCoton de Beauté Addict ; sur le compte Pinterest de Beauté Addict ; sur le compte Google + de Beauté Addict ; via un mailing aux membres du Club de Beauté Addict.

Article 4 – Modalités de participation

La participation au jeu s'effectue en remplissant le formulaire d'adhésion au Club Beauté Addict accessible sur le site internet www.beaute-addict.com. Pour participer, les joueurs doivent être membre du Club Beauté Addict et doivent préalablement s'identifier sur le site avec leurs codes d'accès personnels de membre afin d'accéder aux fonctionnalités du jeu.

Sur la page du jeu, le participant ouvre la « case du jour » et découvre les éléments qui lui sont attribués :

- De 5 à 7 parties à la Love Machine selon le jour (5 parties les 5 et 6 février, 6 parties du 7 au 11 février inclus, 7 parties du 12 au 14 février inclus).
- 5 parties à la Love Machine supplémentaires pour les membres de Beauté Addict ayant un blog sur le site internet Beauté Addict.com contenant au moins 1 article
- 1 chance au Grand Tirage chaque jour
- 1 chance au Grand Tirage supplémentaire pour les membres de Beauté Addict ayant un blog sur le site internet Beauté Addict.com contenant au moins 1 article

Le nombre de parties à la Love Machine et de chances au Grand Tirage du participant est affiché à tout moment sur la page du jeu.

Seules les participations enregistrées au moment de la clôture du jeu, le 14 février 2015 à 17h, seront pris en compte pour la comptabilisation des chances du participant lors du tirage au sort pour remporter le cadeau.

Les parties à la Love Machine qui ne seraient pas utilisées au moment de la clôture du jeu seront converties en Points B.A. (1 partie non jouée sera convertie en 1 point B.A.).

Article 5 – Désignation des gagnants :

Gagnants de la Love Machine : jeu de hasard

Lorsque les rouleaux s'arrêtent et affichent 3 symboles identiques alignés au centre, le participant remporte le gain associé à ces 3 symboles. Chaque gain est associé à une probabilité :

- Cadeau du Jour : La probabilité d'aligner ces 3 rouleaux est de 0.0177679505656% soit près d'1 chance sur 5628 lancers. Si le cadeau du jour a déjà été gagné par un participant, il n'est plus possible d'aligner ces 3 rouleaux, ils seraient alors relancés sans que le participant s'en rende compte et sans que ce lancer lui soit déduit de son nombre de parties à la Love Machine.
- Jackpot : La probabilité d'aligner ces 3 rouleaux est de 0.049355418237814% soit près d'1 chance sur 2026 lancers.
- 500 Points B.A. : La probabilité d'aligner ces 3 rouleaux est de 0.0157937338361% soit près d'1 chance sur 6332 lancers.
- 200 Points B.A. : La probabilité d'aligner ces 3 rouleaux est de 0.0533038516968% soit près d'1 chance sur 1876 lancers.
- 100 Points B.A. : La probabilité d'aligner ces 3 rouleaux est de 0.126349870689% soit près d'1 chance sur 791 lancers.
- 50 Points B.A. : La probabilité d'aligner ces 3 rouleaux est de 0.246777091189% soit près d'1 chance sur 405 lancers.

- 25 Points B.A. : La probabilité d'aligner ces 3 rouleaux est de 0.426430813575% soit près d'1 chance sur 235 lancers.
- 10 Points B.A. : La probabilité d'aligner ces 3 rouleaux est de 4.06293802934% soit près d'1 chance sur 25 lancers.
- 5 Points B.A. : La probabilité d'aligner ces 3 rouleaux est de 9.09719068959% soit près d'1 chance sur 11 lancers.

Gagnants du Grand Tirage : tirage au sort

Les gagnants seront tirés au sort parmi toutes les chances au Grand Tirage enregistrées, dans les 7 jours ouvrés suivant la fin du jeu par la société organisatrice THEMA-Web Développement.

Toute participation au jeu implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement.

Chaque gagnant recevra un e-mail, dans le mois suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Article 6 – Dotations

Le jeu est doté des lots suivants :

Dotations à la Love Machine :

Les gains possibles sont les suivants :

- Cadeau du Jour : Chaque jour un cadeau différent est mis en jeu :
 - o Le 5 février : Un **lot de produits Sephora** d'une valeur indicative de **24,90€**. Ce lot est composé de :
 - **Un Bain Douche Moussant Personnalisable Lilas Bleu** (flacon 260ml et une planchette de stickers), d'une valeur indicative de 8,95€.
 - **Un Calendrier de l'Amour St Valentin Lilas Bleu** (comprenant 15 savons effervescents et parfumés de 7,5g chacun), d'une valeur indicative de 15,95€.
 - o Le 6 février : Un **lot de produits Lush** d'une valeur indicative de **21,99€**. Ce lot est composé de :
 - **The Kiss Lips Scrub** (pot 25g), d'une valeur indicative de 8,29€.
 - **Lonely Heart** (60 g), d'une valeur indicative de 5,25€.
 - **Prince Charming** (flacon 100 g), d'une valeur indicative de 8,45€.
 - o Le 7 février : Un « **Pinceau & Bijoux étincelant** » de la **Collection Shourouk For Sephora**, d'une valeur indicative de **79,95€**.
 - o Le 8 février : Un **lot de trois Crèmes Mains Parfumées L'Occitane** d'une valeur indicative de **22,50€**. Ce lot est composé de :
 - **Une Crème Mains Bouquet de Vanille Karité** (tube 30 ml), d'une valeur indicative de 7,50€.
 - **Une Crème Mains Zeste de Citron Karité** (tube 30 ml), d'une valeur indicative de 7,50€.
 - **Une Crème Mains Délice de Rose Karité** (tube 30 ml), d'une valeur indicative de 7,50€.
 - o Le 9 février : Un « **Mascara Outrageous Curl** » de **Sephora**, tube de 15ml, d'une valeur indicative de **16,95 €**.
 - o Le 10 février : **Lot de produits Sephora pour le teint et Beautyblender**. Ce lot, d'une valeur indicative totale de **41,80 €**, est composé de :
 - **Un Kiss Me Balm teinte Strawberry Fizz Sephora**, d'une valeur indicative de 6,95 €.
 - **Un Teint Infusion teinte Sable Sephora** (flacon stilligoutte de 20ml), d'une valeur indicative de 17,95 €.
 - **Une éponge à maquillage Beautyblender**, d'une valeur indicative de 16,90 €.
 - o Le 11 février : **Lot de produits « Bain Grenade Passion 24 » de Marionnaud**, d'une valeur indicative de **23,80 €**. Ce lot est composé de :

- **Une Huile Lactescente pour le Bain Grenade Passion 24** (flacon de 250ml) d'une valeur indicative de 10,90 €.
 - **Un Baume pour le Corps Grenade Passion 24** (pot de 200ml), d'une valeur indicative de 12,90 €.
- Le 12 février : **Lot de produits parfums « Mini fragrances Superdry »** d'une valeur indicative totale de **39,80 €**. Ce lot est composé de :
 - **Neon Pink** (vaporisateur de 25ml), d'une valeur indicative de 19,90 €.
 - **Orange** (vaporisateur de 25ml), d'une valeur indicative de 19,90 €.
 - Le 13 février : Un « **Coffret White Musk Smoky Rose** » de **The Body Shop**, d'une valeur indicative de **47 €**. Ce coffret est composé de :
 - **Une Eau de Toilette White Musk Smoky Rose** (vaporisateur 60ml), d'une valeur indicative de 33 €.
 - **Une Brume Parfumée White Musk Smoky Rose** (vaporisateur 10ml), d'une valeur indicative de 14 €.
 - Le 14 février : Un **lot de deux parfums de Calvin Klein**, d'une valeur indicative de **167,50 €**. Ce lot est composé de :
 - **Une Eau de Toilette Reveal Men** (vaporisateur 100ml, d'une valeur indicative de 72€.
 - **Une Eau de Parfum Reveal** (vaporisateur 100ml), d'une valeur indicative de 95,50 €.
- Jackpot : Une cagnotte commune à tous les participants est alimentée d'un point B.A. à chaque fois qu'un participant joue une partie à la Love Machine. Lorsqu'un participant remporte la cagnotte, il voit son compte crédité du montant de la cagnotte en points B.A. La cagnotte est ensuite rétablie à un montant initial de 100 points B.A.
 - 500 Points B.A.
 - 200 Points B.A.
 - 100 Points B.A.
 - 50 Points B.A.
 - 25 Points B.A.
 - 10 Points B.A.
 - 5 Points B.A.

Les Points B.A désignent les points collectés par les Membres du Club en contrepartie d'actions participatives effectuées sur le site Beauté Addict et/ou des points gagnés lors de l'organisation de jeux.

Les Points B.A. ne peuvent être convertis en espèces.

Dotations du tirage au sort final :

Les gains possibles sont les suivants :

- Les produits qui ne seraient pas gagnés à la Love Machine, seront remis en jeu au Grand Tirage. (Chaque jour de jeu, la dotation de la veille, visible en bas de la page du jeu, sera marquée de la mention « Remis en Jeu au Grand Tirage » si personne ne l'a pas remportée à la Love Machine, dans le cas contraire la mention indiquera le pseudo du gagnant.)
- 1 dotation d'une **Wonderbox « Bien-être et Soins en Duo »**, d'une valeur indicative de **74,90€**, à utiliser avant le 31 mars 2017. Ce coffret est valable pour 2 personnes et donne droit à 1 soin bien-être et beauté pour deux personnes, au choix parmi 400 soins. (Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site de Wonderbox : <http://www.wonderbox.fr/bien-etre-et-soins-en-duo.html>)
- 10 dotations d'une **Carte cadeau d'une valeur de 20€**, à utiliser dans la **boutique Sephora au choix du gagnant** avant le 14 février 2016.

Article 7 – Echange du gain par le gagnant

Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation du lot par le gagnant.

Article 8 – Nombre de participant par foyer

Il n'est autorisé qu'un seul participant par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la période du jeu, quel que soit notamment le nombre d'adresses email dont cette personne dispose. Aucune dérogation à ce principe ne sera acceptée. Un contrôle du lieu de connexion sera effectué de manière à s'assurer que le participant n'utilise pas l'identité de tierces personnes.

Article 9 – Identification du gagnant et élimination de la participation

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Les joueurs autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire d'inscription au Club Beauté Addict. Les participations dont le formulaire d'inscription ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraîneront l'élimination de la participation.

Article 10 – Remplacement des lots par l'organisateur

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 11 – Modification des dates du jeu et élargissement du nombre dotation.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

Article 12 – Utilisation de l'identité du gagnant

La société organisatrice sollicitera l'autorisation du gagnant afin d'utiliser, à titre publicitaire, son nom, prénom, ville de résidence et photographie, ainsi que sa voix, sans restriction ni réserve, et sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Article 13 – Remboursement des frais de participation

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse du jeu THEMA-web Développement jeu-concours Beauté-addict.com, 21 Bis rue Vasselot 35000 Rennes, en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E).

Le remboursement des frais de participation sera effectué sur la base forfaitaire de 2 minutes de connexion internet de communication au tarif local heure pleine de France Télécom en vigueur. Les personnes disposant d'une connexion Internet permanente (type adsl, câble...) ne sont pas éligibles au remboursement des frais de connexion puisque le fait de participer au jeu ne leur entraîne aucune dépense supplémentaire.

Article 14 – Interprétation du règlement et attribution de compétence

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du présent règlement sera tranchée par la société organisatrice THEMA-Web Développement. Il ne sera répondu à aucune démarche écrite ou verbale concernant le mécanisme du jeu ou son interprétation.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Article 15 – Loi « informatique et libertés »

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier à l'adresse du jeu :

THEMA-Web Développement
21 Bis rue Vasselot
Entrée passage de la Soule
35000 Rennes
contact@beaute-addict.com

Article 16 – Adresse postale du jeu

L'adresse postale du jeu est THEMA-Web Développement – 21 Bis Rue Vasselot – Passage de la Soule – 35000 Rennes.